COMPLIMENT AU ROY, SUR SON RETOUR,

Par les Habitans de la Villette.

SIRE,

Votre glorieux retour nous conduit aujourd'hui aux pieds de Votre Majesté pour vous témoigner notre joie & notre zele. Quel bonheur pour nous, grand Roi ! de revoir en ce jour votre auguste Personne exposée depuis si long-tems à tant de dangers, & desirée avec tant d'ardeur de tous vos Sujets. Jour heureux pour nous, qui nous fait passer des sentimens de crainte & d'allarmes à ceux de la joie la plus vive ! Jour mémorable, puisque depuis tant de siecles il ne s'en trouve aucun qui renferme d'aussi grands évenemens. Vos Ennemis vaincus à Fontenoy ont été forcés de reconnoître en vous le Vengeur de l'Alsace & le Vainqueur de la Flandre, & vos Sujets en ce jour, pleins de l'amour le plus tendre & le plus respectueux, y reconnoissent leur

Pere & leur Roi. Rien donc de plus grand & de plus illuſtre que ce jour ! Tant de Villes qui ſe ſont rendues à vos ordres, & tous ces Peuples qui viennent de ſe ſoumettre à vos aimables loix, n'en ſont-ils pas une preuve ? Mais tous ces heureux ſuccès, dont tout autre ſeroit jaloux, & qui les attribueroit à la force de ſon bras, ne vous touchent point ; vous en connoiſſez trop bien l'auteur, & votre empreſſement à venir en rendre à Dieu des actions de graces, nous montre en vous un Heros auſſi pieux que grand. Ces Alexandres & ces Ceſars ſi fameux dans l'antiquité, n'avoient pour but de leurs Conquêtes qu'une vaine gloire ; mais vous, le ſeul but de vos Victoires, & le bien de vos Sujets, & la clémence envers vos Ennemis ; quoi de plus grand & de plus heroïque ! Daigne le Ciel, favorable à nos vœux, vous conſerver pendant une longue ſuite d'années, & que vos Ennemis, grand Roi, découragez par la rapidité de vos ſuccès, ſoient enfin obligés de recourir à votre clémence, & qu'en vous demandant la paix, ils l'obtiennent de Votre Majeſté.

Lû & approuvé par moi Cenſeur pour la Police, ce 7 10 Septemhre 1745.

Vû l'Approbation, permis d'imprimer. A Paris, ce 11 Septembre 1745. MARVILLE.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, n. 3059 conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 10 Juillet 1745. A Paris, le 15 Septembre 1745. VINCENT, Syndic.

Chez la Veuve VALLEYRE, rue de la Hnchette.